

DCM N° 06 /2023

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de LA SAVOIE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

L'an deux mil vingt-trois, le douze janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. Dominique LAZZARO, MAIRE.

MEMBRES PRESENTS : MM. BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves – CLEMENT Pierre-Benoît –
COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne – DEPLANTE Benjamin – GOYET Aurélie –
LEMAIRE-LEVY Florence - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André -

MEMBRE ABSENT : NEANT

Mme CURCIO Véronique a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

09/01/2023

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

17/01/2023

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

02/02/2023

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

02/02/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

* EN EXERCICE : 14

* PRESENTS : 14

* VOTANTS : 14

**OBJET : DEMANDE SUBVENTION CONSEIL GENERAL AU TITRE DU F.D.E.C. 2023
«PATRIMOINE RURAL NON PROTÉGÉ » POUR UNE ETUDE DE LA REFECTION DE L'EGLISE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une
ETUDE POUR LA REFECTION DE L'EGLISE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité par 14 voix POUR,

- **APPROUVE** le projet de cette ETUDE et les deux devis correspondants :

- Devis de la SARL d' Architecture « **ATELIER DU GALETAZ** »
148, Rue Pasteur – 73000 – CHAMBERY

pour un montant **TOTAL H.T. de 16.320,00 €**

- Devis du Bureau de Géomètre-Expert « **AIXGÉO** »
215, Bd Dr Jean-Jules Herbert – 73100 – AIX-LES-BAINS

pour un montant **TOTAL H.T. de 4.315,00 €**

pour **un MONTANT TOTAL H.T. de 20.635,00 € pour ces 2 devis.**

- **DEMANDE** au Conseil Départemental de LA SAVOIE, au titre du **F.D.E.C. de l'année 2023, «PATRIMOINE RURAL NON PROTÉGÉ »** la subvention la plus élevée possible pour la **réalisation de cette ÉTUDE DE LA RÉFECTION DE L'ÉGLISE.**
- **DEMANDE** une autorisation au CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE de commencer cette étude avant l'obtention éventuelle de la subvention au titre du F.D.E.C. de l'année 2023.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BUDGET PRIMITIF 2023 de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à établir un dossier de demande de subvention pour la réalisation de ce projet auprès du **Conseil Départemental de la Savoie**, dans le cadre du **Fonds Départemental d'Equipements des Communes (F.D.E.C.), «Patrimoine rural non protégé »**, à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME,

ST-ETIENNE-DE-CUINES, le 02 Février 2023.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

